MAIRIE DE PLOURIN
29830 PLOURIN

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902084-20260320-2026D049-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,
Le 20 mars 2026 à 18h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri-Marc PAYEN, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 24 mars 2026
Certifiée exécutoire : 20 mars2026

Etaient présents :

MM. Henri-Marc PAYEN, , Marie-Christine LAINEZ, Bernard JAOUEN, Delphine PLUCHON, Arnaud SANJOSE, Sylvain JAOUEN, Mallory LAMOUR, Patrick MASSIAS, Vanessa MOËNNER, Anthony BESCOND, Antoine COROLLEUR, Sandra DRIEU, Fabienne NEDELEC, Sandrine PERCHOC, Erwan PRONOST formant la totalité des membres en exercice.

Madame Vanessa MOËNNER, a été élu Secrétaire de séance.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Aux termes de l'Article L.122-1 du Code des communes, il y a, dans chaque Commune Un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les Membres du Conseil Municipal.

Le nombre maximum d'adjoints est de 4.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reconduire le nombre existant lors du précédent mandat.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de fixer à QUATRE le nombre des Adjoints au Maire.

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,
Henri-Marc PAYEN

MAIRIE DE PLOURIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(FINISTERE)